

FO REVENDIQUE

- Maintien de la bonification d'un an pour les agents classés au 2^{ème} échelon du grade lors de leur recrutement ;
- Création d'un congé de formation professionnelle leur permettant d'acquérir un diplôme requis pour accéder aux concours de catégorie A ;
- Indices début et fin de grilles :
 - B1 / 1^{er} échelon : 440 ;
 - B3 / dernier échelon : 736.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



TECHNICIEN DE LABORATOIRE

catégorie A

MISSIONS

Les fonctionnaires de ce cadre d'emploi ont été intégrés en catégorie A par le décret 2022-625 du 22 avril 2022. Ce reclassement faisait suite à la transposition de l'accord signé pour la fonction publique hospitalière à la FPT par Force Ouvrière.

Leur spécialité a été incluse dans le décret 2020-1174 du 25 septembre 2020 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des pédicures podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, manipulateurs d'électrocardiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux. Y a donc été ajouté « *Techniciens de laboratoire médical* ».

MODE D'ACCÈS

Concours sur titre avec épreuve orale d'admission consistant en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont cinq au plus d'exposé).

Après recrutement les fonctionnaires sont nommés stagiaires et doivent suivre une formation d'intégration de 10 jours.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

➤ De technicien de laboratoire hors classe

Les fonctionnaires justifiant de dix années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien.

TECHNICIEN DE LABORATOIRE HORS CLASSE

Avancement au choix
(après avis de la CAP)
1 an dans 6^{ème} échelon
et
10 ans de services effectifs

TECHNICIEN DE LABORATOIRE

Concours sur titre avec épreuve orale

Ma grille de
rémunération,
c'est par ici !

